



D.2018.05.30.6.17

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 30 Mai 2018

6 - PROJETS TERRITORIALISES

6.17 - Linéo 3 Plaisance-Tournefeuille-Toulouse - Convention de financement entre la commune de Tournefeuille et Tisséo - Collectivités pour les travaux préparatoires à l'enfouissement des réseaux Télécoms rue de la Garenne - Convention n° L3 2017 13331 CN - Autorisation de signer la convention

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X	X (M. Lattes à/c du point 6)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180601-20180530-6-17D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

Exposé de Monsieur le Président :

Le projet LINEO 3 prévoit la création de trottoirs le long de la rue de la Garenne. A cette occasion et afin d'éviter une dégradation ultérieure des aménagements de surface, la commune de Tournefeuille a souhaité que les travaux du LINEO 3 intègrent l'enfouissement des réseaux télécoms qui cheminent actuellement en aérien, sous le trottoir projeté.

Cette présente convention a pour objet de définir les modalités de remboursement par la commune de Tournefeuille à Tisséo Ingénierie, pour les travaux préparatoires à l'enfouissement des réseaux télécoms le long du trottoir projeté rue de la Garenne à Tournefeuille.

Les travaux préparatoires à l'enfouissement des réseaux télécoms consistent à la pose de fourreaux et à la mise en place de chambres de tirage.

La commune prendra en charge les travaux d'enfouissement des réseaux Télécoms réalisés par le groupement d'entreprise EUROVIA/MALET titulaire du marché VRD2 sur le secteur Plaisance du Touch.

La maîtrise d'œuvre ARCADIS – BETEM – URBANICA assurera le suivi de ces travaux depuis la phase VISA jusqu'à la phase AOR.

Les travaux effectués et préfinancés par Tisséo-Ingénierie à la charge de la Commune de Tournefeuille sont évalués à 27 120,87 € HT soit 32 545,04 € TTC.

La commune de Tournefeuille s'engage à rembourser à Tisséo-Ingénierie le coût total réel TTC (taux de TVA en vigueur) des prestations objet de la convention tel qu'arrêté dans les Décomptes Généraux Définitifs produits dès achèvement complet des travaux correspondants, montants sur lesquels seront appliqués les frais annexes, dans la limite des montants mentionnés supra.

Les sommes seront remboursées sur présentations des justificatifs correspondants et après vérification et validation par Tisséo-Ingénierie et la Commune de Tournefeuille.

Tisséo-Ingénierie intervenant en qualité de maître d'ouvrage déléguée mandataire de Tisséo-Collectivités, dans le cadre de l'opération du LINEO 3, sera chargée de l'exécution de la convention n° L3 2017 13331 CN à conclure entre la Commune de Tournefeuille et Tisséo-Collectivités.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de la convention n° L3 2017 13331 CN.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

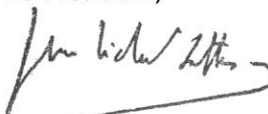
ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la Convention n° L3 2017 13331 CN de financement entre la commune de Tournefeuille et Tisséo-Collectivités pour les travaux préparatoires à l'enfouissement des réseaux Télécoms rue de la Garenne.

ARTICLE 3 : AUTORISE Tisséo-Ingénierie à signer la convention ci-dessus désignée.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

N° DEL18-005

8.4

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Convention de
financement avec
TISSEO Collectivités :
travaux d'effacement
réseaux téléphoniques
rue de la Garenne

Convocation du :

16 02 2018

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

29

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE
DU 26/02/18
AU 26/04/18

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de TOURNEFEUILLE
Séance du 22 FEVRIER 2018 à 18 heures

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Hélène DESMETTRE, Bernard BENSOUSSAN, Françoise HONDAGNEU, Gilbert QUERE, Isabelle MEIFFREN, Murielle THOMAS, Laurent VERBIGUIE, Corinne CURVALE, Frédéric PARRE, Claude RAYNAL, Alain CARRE, Daniel FOURMY, Mireille ABBAL, Olivier LAMBEAUX, Jacques TOMASI, Stéphanie ERALES-VERLEYEN, Philippe MOINAT, Michèle SORIANO, Jean-Pascal GUILLEMET, Patrick CHARTIER, Pierre DUFOUR, Anissa SAIDANI, Patrick BEISSEL, Alain PERRIAULT, Patrick BESNON, Françoise VIATGE, Michèle PELLIZZON, Jean-Pierre MORGADES.

Absents ayant donné pouvoir :

Danielle BUYS ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN
François GODY ayant donné pouvoir à Daniel FOURMY
Nicole RAPON ayant donné pouvoir à Hélène DESMETTRE
Nadia HELHAL ayant donné pouvoir à Françoise HONDAGNEU
Cédric CAMPS ayant donné pouvoir à Michèle PELLIZZON
Noémie AUBRY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MORGADES

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Hélène DESMETTRE

Monsieur le MAIRE indique que dans le cadre des travaux de réalisation de la ligne de transports en commun LINEO3, il est prévu, sur le secteur de la rue de la Garenne, la création de trottoirs.

Il existe actuellement un réseau aérien de télécommunications et il apparaît opportun d'effacer ce réseau à l'occasion des travaux d'urbanisation de cette voie.

Afin d'intégrer le calendrier de cette opération, Monsieur le MAIRE propose de signer une convention de financement de ces travaux d'enfouissement avec TISSEO Collectivités pour un montant de 27 120,80 € HT soit 32 543,04 € TTC sous maîtrise d'ouvrage déléguée de TISSEO Ingénierie.

Où les explications de Monsieur le MAIRE, le conseil municipal décide d'adopter cette convention de financement. Cette somme sera prévue au BP 2018. Le conseil municipal mandate Monsieur le MAIRE pour signer cette convention.

Résultat du vote :

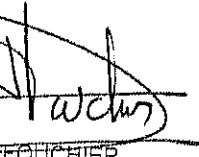
Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Dominique FOUCHIER



Accusé de réception en préfecture
031081365570006 201800612010058-6-17D-
Date de transmission : 26/02/2018
Date de réception en préfecture : 26/02/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

LINEO 3

Convention n° L3 2017 13331 CN

CONVENTION DE FINANCEMENT
ENTRE
LA COMMUNE DE TOURNEFEUILLE
ET
LE SMTC

**FINANCEMENT DES TRAVAUX PREPARATOIRES A L'ENFOUISSEMENT
DES RESEAUX TELECOMS RUE DE LA GARENNE.**

031-051353-00-2945-20180601-20180530-6-17D
Date de réception préfecture : 26/02/2018
Date de réception préfecture : 26/02/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

ENTRE

La Commune de **TOURNEFEUILLE**, dont le siège est situé Place de la Mairie à Tournefeuille, représentée par le maire de la commune, Monsieur Dominique FOUCHIER, ou son représentant dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2018.....

D'UNE PART,

ET

TISSEO COLLECTIVITES (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine) dont le siège est situé 7, esplanade Compans-Caffarelli à Toulouse, représenté par son mandataire **TISSEO INGENIERIE** (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine (SMAT)), Société Publique Locale au capital de 3 075 300 €, représentée par son Président Francis GRASS,

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

TISSEO Collectivités a confié à TISSEO Ingénierie (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine), la réalisation, en son nom et pour son compte, de l'opération LINEO 3. LINEO 3 sera un nouvel axe de bus sur les communes de Plaisance, Tournefeuille et Toulouse. Cette nouvelle ligne de bus à haut niveau de service, débutera au niveau du secteur MONESTIE à Plaisance du Touch, pour se terminer au pôle d'échanges des Arènes, à Toulouse.

Le projet LINEO 3 prévoit la création de trottoirs le long de la rue de la Garenne. A cette occasion, et afin d'éviter une dégradation ultérieure des aménagements de surface, la commune de Tournefeuille souhaite que les travaux du LINEO 3 intègrent l'enfouissement des réseaux télécoms qui chemine actuellement en aérien, sous le trottoir projeté. **C'est l'objet de cette convention.**

Accusé de réception en préfecture
08/06/2018 15:49
031-253010089-20180601-20180530-6-17D
Date de télétransmission : 26/02/2018
Date de réception préfecture : 26/02/2018
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet de définir les modalités de remboursement par la commune de **TOURNEFEUILLE** à **TISSEO INGENIERIE**, pour les travaux préparatoires à l'enfouissement des réseaux télécoms le long du trottoir projeté rue de la Garenne à Tournefeuille. Les travaux préparatoires à l'enfouissement des réseaux télécoms consistent à la pose de fourreaux et à la mise en place de chambres de tirage.

ARTICLE 2 – MODALITES D'INTERVENTION

TISSEO Ingénierie est la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux du LINEO 3.

La maîtrise d'œuvre de l'opération LINEO 3 est assurée par le groupement ARCADIS – BETEM – URBANICA.

Dans le cadre des travaux du LINEO 3, l'entreprise titulaire du marché VRD sur le secteur rue de la Garenne est le groupement d'entreprise EUROVIA/MALET (LOT 02).

Ainsi, les travaux pour la réalisation des travaux préparatoires à l'enfouissement des réseaux seront réalisés par le groupement d'entreprises EUROVIA/MALET.

ARTICLE 3 – MONTANT DE L'OPERATION – REPARTITION DES CHARGES

Les travaux effectués et préfinancés par la SMAT à la charge de la Commune de Tournefeuille sont évalués à 27 120, 87 € HT, soit 32 545,04 € TTC.

Toute évolution de ce montant devra faire au préalable l'objet d'un avenant à la présente convention soumis à l'approbation du Comité Syndical du SMTC et du Conseil Municipal de la commune de Tournefeuille.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

La commune de Tournefeuille s'engage à rembourser à Tisséo Ingénierie (SMAT), le coût total réel TTC (taux de TVA en vigueur) des prestations objet de la convention tel qu'arrêté dans les Décomptes Généraux Définitifs produits dès achèvement complet des travaux correspondants, montants sur lesquels seront appliqués les frais annexes, dans la limite des montant mentionnés supra.

Les sommes seront remboursées sur présentations respectives des justificatifs correspondants et après vérification et validation par Tisséo Ingénierie et la commune de Tournefeuille.

ARTICLE 5 – MODALITES DE RECEPTION

Dans le cadre des travaux pilotés par Tisséo Ingénierie au bénéfice de la Commune de Tournefeuille, Tisséo Ingénierie organisera la réception des travaux.

Selon la volonté de la Commune de Tournefeuille, un représentant de celle-ci pourra participer aux opérations de réception des travaux concernant les travaux liés à la présente convention.

A cette fin, Tisséo Ingénierie informera la Commune de Tournefeuille des dates de réception.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

Linéo 3

Convention n° **13 2617 133** CN entre la commune de Tournefeuille et le SMTC

Accusé de réception en préfecture
03137555770098020180601-20180530-6-17D
Date de télétransmission : 26/02/2018
Date de réception préfecture : 26/02/2018
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

Afin de réaliser les travaux préparatoires aux travaux d'enfouissement des réseaux télécoms, la commune de Tournefeuille a transmis un plan de principe des travaux à réaliser. La commune de Tournefeuille est donc responsable de l'ensemble des instructions mentionnées dans ces documents.

Tisséo Ingénierie demeurera responsable du respect des règles de l'art et des mesures de sécurité applicables aux travaux réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

Tisséo Ingénierie demeurera également responsable des garanties contractuelles attachées aux travaux dont il est maître d'ouvrage.

ARTICLE 2 – DUREE

La présente convention prendra fin lorsque la commune de Tournefeuille se sera acquittée du règlement des prestations de la présente convention.

Fait à Toulouse, le
En deux exemplaires originaux

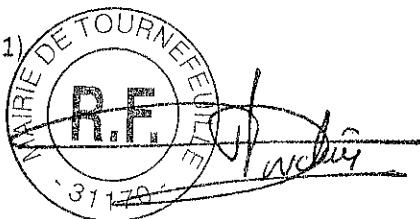
Pour la Commune de Tournefeuille,

lu et approuvé

Pour le SMTC,
la SMAT,

Dominique FOUCHIER
Maire

Philippe BUCHBERGER
Directeur

(1) 

(1)

(1) Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »



Eurovia Midi-Pyrénées - Toulouse

Boulevard de Ratalens

31240 SAINT JEAN

T/ +33 5 62 89 28 92

F/ +33 5 62 89 28 93

toulouse@eurovia.com

SMAT

1, place Esquirol

BP 10416

31004 Toulouse

SAINT JEAN le 09 novembre 2017

Devis

- > Notre référence : 0020737012 - HTE GARONNE-Aménag VRD et SLT Linéo 3 lot 2
Devis n°5 : Enfouissement des réseaux télécom rue Garenne
- > Affaire suivie par : Jérôme RANDRIANARIMANANA

**HAUTE GARONNE
AMENAGEMENT VRD et SLT LINEO 3
LOT 2**

=====

Maître d'ouvrage

SMAT

1, place Esquirol

BP 10416

31004 Toulouse

T/ 0561144850 F/ 0561144851

Maître d'oeuvre

ARCADIS

298 Allée du lac - Greenpark - Bâtiment 11

CS27620

31676 Labège Cedex

T/ 05 62 24 53 13

DEVIS

> Notre référence : 0020737012 - HTE GARONNE-Aménag VRD et SLT Linéo 3 lot 2
 Devis n°5 : Enfouissement des réseaux télécom rue Garenne

Devise : Euro

Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T
Devis n°5 : Enfouissement des réseaux telecom rue Garenne				
PN1.3.4 Dossiers d'ouvrages exécutés Réseaux télécom Garenne	FT	1,000	490,00	490,00
PN1.6.4 Implantation topographique Réseaux télécom Garenne	FT	1,000	300,00	300,00
PN1.7.4 Contrôles externes réseaux télécom Garenne (aiguillage, fiches de mandrinage)	FT	1,000	470,00	470,00
2.1.1 Sondages et fouilles pour recherche de réseaux	M3	5,000	91,20	456,00
5.2.2 Chambres de tirage L2T C250 avec tampon fonte	U	4,000	585,00	2 340,00
5.2.3 Chambres de tirage L1T C250 avec tampon fonte	U	2,000	410,00	820,00
5.2.4 Chambres de tirage LOT C250 avec tampon fonte	U	2,000	300,00	600,00
PN7.2.2 Fouille supplémentaire simultanée à l'éclairage pour réseaux télécom	ml	294,000	47,38	13 929,72
PN7.3.4 Fourreau PVC 42/45	ml	1 366,000	3,25	4 439,50
7.3.3 Plus Value pour enrobage béton de 1 à 6 fourreaux	ML	20,000	65,30	1 306,00
2.3.3 Dépose de candélabres existants	U	9,000	218,85	1 969,65
NON COMPRIS : CABLAGE ET DEPLACEMENT DE POTEAU EN SERVICE				
Total H.T				27 120,87
T.V.A 20,00%				5 424,17
Montant T.T.C. en Euro				32 545,04


 AGENCE DE TOULOUSE
 Boulevard de Rataiens - 37240 SAINT JEAN
 Tél. : 05 62 892 892 - Fax : 05 62 892 893
 RCS TOULOUSE 414 629 162

Accusé de réception en préfecture
 0813152570000190160001-20180530-6-17D-
 Date de télétransmission : 26/02/2018
 Date de réception préfecture : 26/02/2018
 Date de télétransmission : 01/06/2018
 Date de réception préfecture : 01/06/2018